

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

SD/cm

**SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005**

N° 9

**OBJET :**

BILAN DES TRANSACTIONS  
DE L'ANNEE 2004

**Présents :** M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire ;  
M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES,  
MM. FROMONT, LEPELTIER, MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-  
LOUIS, WITTMANN, Adjoint ;  
Mme BOZON, M. BRAYARD, M. CAILLAT, Mme CLAME, MM.  
COURTIEUX, DEBAT (à partir de la question 4° ), Mme DOMINJON-  
STENGER, MM. DORE, LE MAOUT, Mme MAYER, MM. MAZUY,  
MORNET, Mme MOTTA, MM.PARAMELLE, PERRIOD, Mme PONS  
LAMOITTE, MM. PRITZY, RODET, Mmes SAINT-ANDRE, ZILLER

**Excusés :** M BERNIGAUD (Mme DESFARGES), Mme LAUGEL (M  
MOREL LAB), Mme BRENDEL (M MORNET), Mme CHAMPEL (Mme  
SAINT ANDRE) , M DEBAT jusqu'à la question 4 d , Mme DUTHU (M  
RODET), M FEILLENS (Mme WITTMANN), M GAUTHERET (M DEBAT à  
partir de la question 4 e), M LACROIX (Mme DOMINJON-  
STENGER), Mme NOLL (Mme BOZON), Mme PERRET (Mme MOREL), Mme  
TOWNSEND-GIRARD (M FROMONT), Mme VEILLEROT

**Secrétaire de séance :** M MAZUY

**Rapporteur :** M. MOREL-LAB

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Il est rappelé qu'en application des articles L 2241-1 et L 2241-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le territoire de la commune. A ce titre, il convient d'établir un état global des transactions, qui doit être annexé au compte administratif de l'année concernée.

Le bilan des transactions réalisées sur l'année 2004 conformément au tableau récapitulatif annexé à la présente délibération, comporte les opérations principales suivantes :

- 1) Les ventes représentent un montant global de 1 993 625,61 euros pour sept opérations :
  - Deux immeubles d'habitation anciennement à usage scolaire (écoles Perrault et Arbelles) et un terrain avenue Amédée Mercier destinés à renforcer la diversification de l'offre locative sociale sur la commune par des opérations respectivement de rénovation et de construction ;

- Deux locaux en copropriété (immeuble CAP 9) à vocation de maintien de l'activité commerciale privée ;
  - Deux terrains au sein du Parc d'activités des Arbelles pour l'implantation d'activités de type tertiaire ;
  - Un ensemble de parcelles de terrains sur le secteur dit « Providence » pour le projet de création d'un centre pénitentiaire.
- 2) Les acquisitions à titre onéreux portent sur un montant total de 517 550 euros pour six opérations :
- Deux terrains dans le cadre des travaux de Programmes d'Aménagement d'ensemble en cours (secteurs de Tirand et de Sardières -Chavassonnes),
  - Un terrain situé avenue de Jasseron pour un projet de création de voirie et l'extension du lycée G. Voisin,
  - Deux tènements destinés à des équipements publics (un terrain sur le secteur d'implantation du futur centre pénitentiaire objet de la vente précitée et une maison à démolir en complément du site du Parc Ainterexpo),
  - Une maison d'habitation à proximité immédiate du site communal de l'ancienne caserne AUBRY.
- 3) Un échange foncier sans soulte a été réalisé dans le cadre du projet de zone économique des Granges Bardes.
- 4) Les acquisitions à titre gratuit, au nombre de cinq opérations, ont principalement pour objet la réalisation de projets publics de voirie, tels que des alignements et des rétrocessions de voie en vue du classement dans le domaine public.
- 5) Quatre opérations concernent des conventions relatives à la constitution de servitudes.

Il est donc demandé à l'assemblée municipale de se prononcer sur le bilan des transactions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu les articles L 2241-1 et L 2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis favorables respectivement émis par la Commission Urbanisme-Patrimoine du 9 mars 2005 et la Commission Finances du 10 mars 2005,

**PREND ACTE,**

Vu le tableau récapitulatif joint à la présente,

Prend acte du bilan et du tableau des transactions foncières effectuées au cours de l'année 2004.